

Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 3 décembre 2003, intitulée: «Aménageons le triangle de Villereuse».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un projet global d'aménagement des ruelles du triangle de Villereuse;
- de mettre en place des mesures de modération de trafic assurant la sécurité des promeneurs(euses) et des habitant(e)s et favorisant la convivialité développée par les commerçant(e)s (mise en zone résidentielle, rues piétonnes, sens uniques, etc.).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 1993 déjà, la Ville de Genève avait effectué, parallèlement à la réalisation de la rue Saint-Laurent haute et à l'aménagement d'une liaison piétonne haut-bas, une analyse de la situation et établi une stratégie de prise de possession des parcelles en domaine public et de création d'une zone de rencontre.

Cela répondait également à l'insécurité des accès de secours à la partie basse du quartier, contre la rue de la Terrassière.

La proposition consistait, du point de vue de la circulation, à créer une zone de rencontre, en maintenant les parties déjà fermées à la circulation et, du point de vue de l'aménagement, à finaliser l'aménagement de modération de la circulation de la rue Saint-Laurent basse, inclus dans l'autorisation de construire des travaux de la partie haute.

Toutefois, ces deux mesures doivent trouver l'aval des nombreux propriétaires des parcelles souvent en copropriétés, sur lesquelles s'exercerait l'arrêté de circulation de zone de rencontre et serait réalisé l'aménagement fort simple de la rue Saint-Laurent basse.

C'est pourquoi les services de la Ville de Genève ont inscrit, dans un premier temps, les parcelles concernées dans la base de données «parcelles sensibles», afin de pouvoir réagir lors d'un dépôt d'une demande d'autorisation de construire par l'un des propriétaires concernés.

Ces négociations prendront toutefois un certain temps. Et ce n'est qu'à leur aboutissement qu'il sera alors possible de procéder aux aménagements idoines.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

Le 10 mars 2004.